

Procédure d'achat en ligne du ticket résident

Une fois votre droit résident **validé**, vous pouvez acheter votre ticket résident directement en ligne

Etape 1 :

Rendez-vous sur MonGrenoble en cliquant sur le lien suivant <https://www.grenoble.fr/611-s-identifier.htm> ou en vous rendant sur la page www.grenoble.fr puis rubrique « vie quotidienne » > « Transports et espaces publics » > « Stationnement » > « ticket résident ».

Etape 2 :

Procédez à l'achat de votre ticket résident pour le ou les véhicules préalablement enregistrés et pour les dates de votre choix. Le paiement se fait obligatoirement par carte bancaire.

Sur votre compte à droite de vos droits -> Acheter un ticket

Nouvel abonnement

> Tarif: **Choisissez** la durée voulue ainsi que la Date de début de validité souhaité (JJ/MM/AAAA).

> Valider

> Procédez au paiement selon les modalités inscrites.

Attention ! Si vous faites une démarche pour obtenir un ticket résident, il est indispensable que vous finalisiez votre paiement.

Dans le cas contraire, votre ticket sera mis en attente et noté **facturé** (mais non payé) donc pas validé et lors de votre prochaine connexion la date de début de votre ticket commencera à la suite de ceux générés auparavant.

Le ticket que vous achetez est dématérialisé et enregistré dans une base de données. Les agents de contrôle du stationnement en ont connaissance grâce à leurs terminaux de contrôle.